Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 31 (2004)
Heft: 5

Artikel: 28 novembre 2004 : renouveau du fédéralisme
Autor: Lenzin, René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912216

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Renouveau du fédéralisme

La nouvelle péréquation financière est l'instrument que le Conseil fédéral et les Chambres comptent utiliser pour relancer le fédéralisme et lisser les différences de capacité financière des cantons. A fin novembre, le peuple votera en outre sur le nouveau régime financier et la loi relative à la recherche sur les cellules souches.

RENÉ LENZIN

RPT: ce sigle cache un projet aussi complexe qu'essentiel, la «réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons», que la Confédération et les cantons ont élaborée en dix ans de travail commun. Les pouvoirs publics attendent de la RPT rien moins que la revitalisation du fédéralisme suisse. Cette réforme s'imposait parce que le système actuel de péréquation rate deux fois sa cible. 1° Les nombreux flux financiers sont devenus tout à fait indéchiffrables et créent souvent des incitations néfastes, par exemple en couvrant de subsides fédéraux les cantons qui développent leur réseau routier par de nouveaux ouvrages coûteux plutôt que de procéder à des rénovations utiles. 2° Malgré la péréquation, la fourchette de la charge fiscale s'écarte de plus en plus d'un canton à l'autre.

La RPT a pour but de corriger ces défauts en répartissant clairement les tâches et en imposant de nouveaux mécanismes de compensation. La péréquation financière au sens strict se réduit désormais à trois instruments: 1° par la péréquation des ressources, la Confédération et les cantons à forte capacité financière s'assurent que tous les cantons disposent de ressources propres équivalant au moins à 85% de la moyenne suisse, les fonds versés aux cantons «receveurs» n'étant pas affectés; 2° par la compensation des charges, les cantons montagnards sont indemnisés pour les charges dues à la topographie, et les agglomérations pour les charges dues à leur rôle de centre; 3° par la compensation temporaire des cas de rigueur, enfin, on veille à ce qu'aucun canton à faible capacité financière ne soit moins bien traité lors du passage au nouveau système.

D'après les calculs théoriques actuels, la péréquation des ressources dispose de 2,7 milliards de francs, dont les cantons «donneurs» assumeraient 80% au plus. Le reste provient de la Confédération, de même que les 600 millions estimés pour la compensation des charges. La compensation des cas de rigueur coûtera quelque 200 millions.

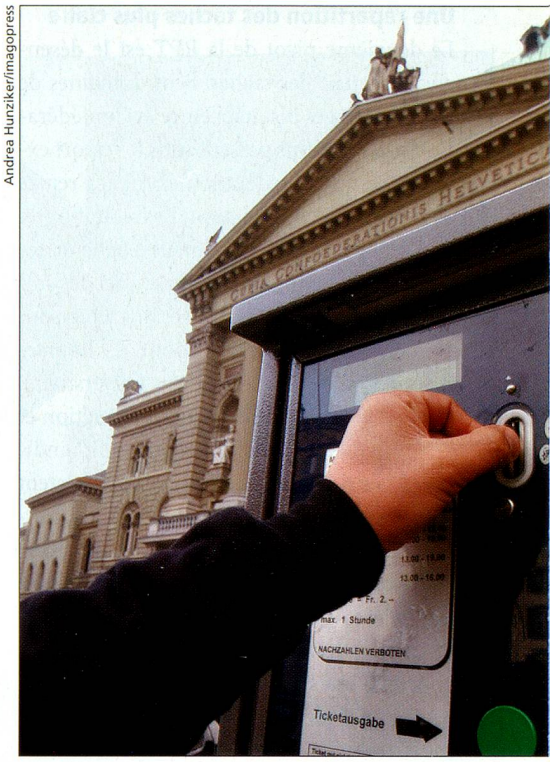

Andrea Hunziker/imagopress

A qui le franc? Au canton ou à la Confédération?

Bâle-Campagne, Genève, Nidwald, Schwytz, Zoug et Zurich paieraient davantage qu'aujourd'hui. Tous les autres cantons profiteraient de la RPT. Le volume définitif des mécanismes de péréquation est fixé par l'Assemblée fédérale et vérifié tous les quatre ans.

Des recherches sur les cellules souches humaines?

La science attend de la recherche sur les cellules souches issues d'embryons la guérison éventuelle de maladies encore incurables comme le Parkinson ou l'Alzheimer. Les cellules souches sont des cellules primitives qui permettent aux différents tissus du corps de se développer. Celles d'origine embryonnaire sont prélevées lors de fécondations artificielles (in vitro). Les embryons non utilisés pour provoquer une grossesse, par exemple parce que la femme tombe malade, sont considérés excédentaires et pourraient être mis en principe à la disposition des chercheurs.

Ces recherches posent cependant des problèmes scientifiques, mais surtout éthiques. La loi relative à la recherche sur les cellules souches est une tentative du Conseil fédéral et des Chambres d'y répondre. Les autorités proposent que la recherche soit permise, mais uniquement dans des conditions restrictives: les chercheurs devront prouver qu'ils ne peuvent atteindre leur but par d'autres moyens; leur projet devra être examiné par les autorités et par la commission nationale d'éthique; les cellules souches ne pourront être prélevée que sur des embryons de moins de sept jours, et le couple concerné devra donner son accord. Est enfin interdit le clonage thérapeutique, soit la production délibérée d'embryons à des fins de recherche. Cette loi va encore trop loin pour certains milieux religieux, écologistes ou de gauche, qui souhaitent interdire la recherche sur les cellules souches issues d'embryons et qui ont réussi à lancer le référendum. C'est donc au peuple de trancher maintenant. *RL*

Une répartition des tâches plus claire

Le deuxième pivot de la RPT est le désenchevêtrement des tâches. Sept domaines de tâches partagés jusqu'ici entre la Confédération et les cantons passent sous le ressort exclusif de la Confédération, dont les rentes AVS et AI, la construction, l'exploitation et l'entretien des routes nationales, ou le matériel militaire, équipement personnel des soldats compris. Onze domaines de tâches sont entièrement cantonalisés, dont les bourses d'études en dessous du niveau universitaire, le sport scolaire facultatif, la construction et l'entretien des homes et ateliers pour handicapés, ainsi que les écoles spéciales. Restent tâches communes (entre autres) l'assurance-maladie, les routes principales, les transports publics en agglomération, l'exécution des peines ou le forestage. Cependant la Confédération ne soutient plus des projets concrets, mais verse aux cantons des enveloppes globales assorties d'un mandat de prestation.

Enfin la coopération intercantonale est institutionnalisée pour améliorer l'efficacité des prestations. Le canton qui fait usage des prestations d'un autre doit les payer, mais reçoit un droit de regard en contrepartie. Cette collaboration est réglée par des accords-cadres intercantonaux. A la demande d'une majorité des cantons, l'Assemblée fédérale peut déclarer de tels accords comme étant de portée générale et obliger les autres à y adhérer. Ce sont surtout les cantons «centres», avec leurs universités et leurs institutions culturelles, qui profiteront de cette coopération.

Résistance de la gauche

Le 28 novembre, peuple et cantons se prononceront d'abord sur les dispositions constitutionnelles relatives à la RPT, les lois d'application n'étant prévues qu'ultérieurement. Les textes constitutionnels définissent toutefois un certain nombre de conditions générales qui limitent l'arbitraire dans la cantonalisation et qui sont censées assurer l'équilibre entre cantons donneurs et cantons receveurs.

Une nette majorité des Chambres et tous les cantons (Zoug excepté) se sont prononcés en faveur de la RPT, qui est combattue par la plupart des associations d'handicapés, lesquelles craignent un démantèlement des prestations à la suite de la cantonalisation. C'est pour cette raison aussi que la gauche refuse la RPT; elle redoute en outre que l'effet compensatoire soit insuffisant. Quelques politiciens de l'Union démocratique du centre argumentent en sens exactement contraire et affirment que la surcharge imposée aux cantons donneurs est excessive.

Nouveau régime financier incontesté

Les deux principales sources de recettes de la Confédération sont l'impôt fédéral direct (IFD) et la TVA. Comme ces deux taxes sont limitées dans le temps par la Constitution, elles doivent être renouvelées. Le Conseil fédéral et les Chambres proposent au peuple et aux cantons de les proroger au même niveau. Contrairement au Conseil fédéral, qui souhaitait fixer le régime financier sans y mettre d'échéance, les Chambres ont décidé de ne proroger l'IFD et la TVA que jusqu'en 2020. Elles maintiennent aussi le taux spécial de TVA pour l'hôtellerie, que le Conseil fédéral voulait supprimer. Tous les partis approuvent cependant le régime financier.

FINALLY AN INSURANCE THAT COVERS YOU EVERY DAY AND EVERYWHERE

YOU INSPIRE US TO **BE THERE**

Whether you're looking for health, hospital or travel insurance – IHI is there for you – providing both individual and corporate solutions. No matter where you work, live or travel, we have an insurance that meets your needs down to even the smallest detail. In addition, we have our own specialist doctors, we provide a 24-hour in-house Emergency Service, online Wellbeing Services and more.

PLEASE CONTACT YOUR INTERMEDIARY OR IHI AT
TEL: **+45 33 15 30 99** / FAX: +45 33 32 25 60
E-MAIL: IHI@IHI.COM OR VISIT **WWW.IHI.COM**

YOUR HEALTH ABOVE ALL
HEALTH, HOSPITAL & TRAVEL INSURANCE

International Health Insurance danmark a/s